

Communiqué de presse

Date

3 décembre 2019

Deux nouvelles fonctionnalités sur EasyGov.swiss : déclaration des salaires à la Suva et banque de données des autorisations

Pour la deuxième fois cette année, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) étoffe EasyGov.swiss, le portail en ligne pour les entreprises. La version 1.5 de la plateforme numérique rend désormais plus facile, pour les petites entreprises en particulier, la saisie de leurs données pour la déclaration des salaires à la Suva. Par ailleurs, les fonctionnalités du portail des poursuites sont maintenant également accessibles aux associations, fondations et coopératives. Enfin, une banque de données des autorisations recense de manière exhaustive les professions réglementées et soumises à autorisation en Suisse.

Deuxième mise à jour majeure de la plateforme en ligne EasyGov cette année, la version 1.5 contribue à réduire la charge administrative des entreprises. Celles qui ne disposent pas de leur propre logiciel de comptabilité salariale peuvent désormais saisir directement, de manière sécurisée, les données salariales de leurs employés dans EasyGov, et transmettre très facilement leur déclaration de salaires à la Suva depuis-là.

Intégrée en juillet 2019, la fonctionnalité de portail des poursuites est également enrichie : les associations, fondations et coopératives peuvent maintenant préparer des réquisitions de poursuite et demander des extraits du registre des poursuites depuis EasyGov, ce qui rend caduc le portail des poursuites de l'Office fédéral de la Justice (OFJ). Autre nouveauté : la banque de données d'informations sur l'exercice de professions réglementées et soumises à autorisation en Suisse. Le portail des autorisations www.autorisations.admin.ch est désactivé pour faire partie intégrante de l'offre d'EasyGov, avec des fonctionnalités de recherche et de filtre améliorées. L'intégration dans EasyGov du portail des poursuites et de la banque de données des autorisations permet de regrouper au sein d'une même plateforme davantage de prestations administratives.

Beaucoup d'autres démarches administratives peuvent être effectuées en ligne grâce à EasyGov, et ce de manière rapide et simple. Plus de 16 000 entreprises recourent déjà à ces prestations. Depuis novembre 2017, EasyGov.swiss permet aux utilisateurs d'inscrire leurs entreprises au registre du commerce, à l'AVS et à l'assurance-accidents, et d'effectuer des modifications dans le registre du commerce. D'autres prestations administratives seront intégrées graduellement à la plateforme, qui est optimisée en continu.

Moins de bureaucratie, plus de temps pour le cœur de métier

EasyGov est un maillon de la Stratégie suisse de cyberadministration, qui associe la Confédération, les cantons et les communes. Ces trois entités s'attachent, avec le concours des représentants de l'économie, à alléger la charge administrative des PME. EasyGov exploite le potentiel de la numérisation pour simplifier les échanges entre les entreprises et les autorités et permet aux entreprises d'effectuer des démarches administratives dans le cadre d'une seule plateforme en ligne. Ce service leur fait gagner du temps et économiser de l'argent tout en facilitant les échanges de données avec l'administration.

Prestations offertes par EasyGov.swiss version 1,5

Prestations actuellement disponibles sur EasyGov :

Création d'entreprise

Inscription :

- au registre du commerce
- à l'AVS (caisses de compensation)
- à la TVA
- à l'assurance-accidents (Suva et assurance privée)

Mutations dans le registre du commerce

y. c. transfert du siège d'une entreprise dans un autre canton avec acte authentique

Poursuite pour dettes et extrait du registre des poursuites

Pour les entreprises, associations, fondations, coopératives et particuliers

Cautionnements en faveur de PME

Les coopératives de cautionnement reconnues par la Confédération facilitent l'accès des PME aux crédits bancaires. EasyGov permet de prendre contact avec l'organisation de cautionnement compétente.

Déclaration des salaires à la Suva

Les entreprises qui ne disposent pas d'un logiciel de comptabilité salariale peuvent désormais saisir directement, de manière sécurisée, leurs données salariales dans EasyGov, et les transmettre à la Suva.

Banque de données des autorisations

Vue d'ensemble des professions réglementées et soumises à autorisation en Suisse, aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Renseignements :

Fabian Maienfisch, Chef suppléant de la Communication et porte-parole
Secrétariat d'État à l'économie SECO
+41 58 462 40 20, fabian.maienfisch@seco.admin.ch

Liens :

www.EasyGov.swiss